



TEAMSTERS CANADA RAIL CONFERENCE

CONFÉRENCE FERROVIAIRE DE TEAMSTERS CANADA

D.J. Shewchuk
Président
President

1710-130 Rue Albert Street
Ottawa, ON - K1P 5G4

Tel: (613) 235-1828
Fax: (613) 235-1069
www.teamstersrail.ca

Douglas Finnon
Vice-Président
Vice-President

Jim Flegel
Secrétaire-Trésorier
Secretary Treasurer

Le 19 avril 2010

Présidents, secrétaires-trésoriers et délégués des divisions

Sujet: Convention de la Conférence ferroviaire de Teamsters Canada de 2010

Pour faire suite à ma lettre du 6 janvier 2010 annonçant la Convention de la CFTC, du 21 au 23 septembre 2010 l'hôtel Crowne Plaza Chateau Lacombe à Edmonton, en Alberta, ceci est un rappel pour les divisions qui veulent soumettre des résolutions pour la Convention.

Tel qu'inclus dans ma précédente lettre, les divisions qui soumettent des résolutions pour des changements proposés aux règlements de la CFTC doivent suivre les exigences des règlements de la CFTC, Règlement Section 34, qui stipule :

Section 34 Présentation des résolutions de la Conférence ferroviaire

Sauf dans le cas où les règles sont suspendues suite à un vote majoritaire des 2/3 de tous les délégués présents, six (6) copies de chaque résolution, ayant pour but la modification des lois existantes, ou de la promulgation d'une nouvelle loi, doivent être remises au bureau de la Conférence ferroviaire au moins cent vingt (120) jours avant la convocation de la convention et seront postées aux délégués aux moins quarante-cinq (45) jours avant la convention. Si la résolution proposée modifie plus d'une (1) section de la loi, chacune de ces sections doit être imprimée sur une feuille séparée. Chaque feuille doit porter une entête indiquant la section particulière et la page à être modifiée, toutes les modifications proposées doivent être imprimées en caractères gras et la section, telle qu'elle se lirait après la modification ou l'amendement doit être écrite en entier. Les résolutions qui ne sont pas conformes aux dispositions ci-haut mentionnées ne seront pas admises par le comité chargé des règlements. (emphase ajoutée)

... /2



Le 19 avril 2010

Page 2

Conformément à ces exigences, la date limite pour la réception des résolutions au bureau national de la Conférence ferroviaire à Ottawa est le 24 mai 2010. Toutes les résolutions dûment présentées seront envoyées par le Bureau de la Conférence ferroviaire aux délégués au plus tard le 7 août 2010. Un exemple du formulaire de résolution est inclus pour votre référence.

Dès que toutes les divisions auront fait connaître leurs résultats d'élection et que le bureau finalise quelques détails pour la convention de la CFTC, nous serons en mesure d'expédier l'information, incluant les créances des délégués, d'ici quelques semaines.

Fraternellement vôtre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Shewchuk', with a stylized flourish at the end.

D.J. Shewchuk
Président

DJS/lr

Pièce jointe

cc : Comité exécutif de la CFTC
Présidents généraux et secrétaires-trésoriers généraux
Présidents et secrétaires-trésoriers des CLP